

## L'Atelier Sciences Po au Lycée Frantz Fanon

Le lycée Frantz Fanon est l'un des rares lycées de Martinique à avoir **signé une Convention Education Prioritaire avec Sciences Po Paris**, ce qui lui permet de proposer à ses élèves une **procédure d'admission privilégiée**.

### Sciences Po Paris



Sciences Po Paris est le **1<sup>er</sup> établissement français** dans le domaine des **Sciences Politiques**, mais aussi une formation d'excellence en **Sociologie, Droit, Commerce international, Journalisme**. Elle propose **7 campus** répartis dans toute la France (Paris, Reims, Poitiers, Dijon, Nancy, Le Havre, Menton). C'est une Grande Ecole mondialement reconnue, qui vise l'excellence, mais est ouverte à une grande diversité de profils. <https://www.sciencespo.fr/fr/a-propos/qui-sommes-nous>

### Sciences Po en bref

**15 000**

ÉTUDIANTS

**50%**

D'ÉTUDIANTS  
INTERNATIONAUX

**150**

NATIONALITÉS

**1/4**

UN ÉTUDIANT SUR 4  
EST BOURSIER

**480** SciencesPo

UNIVERSITÉS  
PARTENAIRES

**63**

DOUBLES DIPLÔMES  
EN FRANCE ET  
DANS LE MONDE

**21**

LANGUES  
ÉTRANGÈRES

**3<sup>E</sup>**

RANG MONDIAL  
EN SCIENCE POLITIQUE  
& RELATIONS  
INTERNATIONALES  
(QS 2022)

**29%**

DU BUDGET  
CONSACRÉ À  
LA RECHERCHE

PLUS DE

**4 600**

ENSEIGNANTS ISSUS  
DU MONDE ACADÉMIQUE  
ET PROFESSIONNEL

**11**

UNITÉS DE  
RECHERCHE

PLUS DE

**1 400**

ÉTUDIANTS DE NOS UNIVERSITÉS  
PARTENAIRES VIENNENT CHAQUE  
ANNÉE EN ÉCHANGE

## L'égalité des chances : la CEP

Afin de répondre à la problématique complexe liée à l'égalité des chances des lycéens martiniquais qui ne disposent pas tous d'un environnement familial économiquement fort ou culturellement porteur, la Région Martinique a décidé de signer une convention de partenariat avec Sciences Po Paris en 2007. La convention a été renouvelée en 2012 avec des ajustements. L'objectif est de contribuer à la **démocratisation de l'accès à Sciences Po Paris**, en diversifiant ses modes de recrutement.

Quatre établissements martiniquais sont, aujourd'hui, partenaires de Sciences Po, dont le lycée Frantz Fanon. La signature de la Convention d'Education Prioritaire a permis à de **nombreux élèves du Lycée Frantz Fanon** de postuler et d'être **admis à Sciences Po** par la procédure « CEP ». En 2023, **20% des admis à Sciences Po sont issus du dispositif CEP** (250 **places réservées** sur plus de 12 000 candidatures au total), ce qui est un réel avantage pour l'admission dans cet établissement prestigieux.

## L'Atelier Sciences Po du lycée Frantz Fanon

Pour être éligible à l'admission par la voie CEP, l'élève doit :

- Etre scolarisé au Lycée Frantz Fanon **depuis la 2<sup>nde</sup>**
- Avoir suivi avec assiduité les enseignements de **l'Atelier Sciences Po en 1<sup>ère</sup> et en Terminale**

En début d'année scolaire de 1<sup>ère</sup>, le lycée examine les candidatures des élèves qui souhaitent intégrer l'atelier Sciences Po. Il est tenu compte de leurs résultats scolaires de 2<sup>nde</sup>, de leur choix de spécialités et de leur motivation (la spécialité **HGGSP** est fortement recommandée).

Il s'agit d'un enseignement **pluridisciplinaire, de 2h par semaine**, pour l'instant sur la pause méridienne. Il ne fait pas l'objet d'une évaluation spécifique mais doit amener les élèves à préparer au mieux leur admissibilité à Sciences Po.

Les activités n'ont pas pour objectif principal l'accumulation de connaissances sur un thème donné. Elles visent au contraire l'acquisition ou la consolidation de compétences, dans 3 domaines

- ▶ les **compétences expressives** : écriture, lecture, expression orale, anglais
- ▶ les **compétences méthodologiques** : questionnement, recherche documentaire, analyse et synthèse
- ▶ les **compétences socio-comportementales** : écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, capacité à travailler en équipe.



Aussi, les exercices et travaux proposés aux élèves ne perdent jamais de vue les spécificités des épreuves d'admission à l'IEP :

**3 notes d'admissibilité** qui tiennent compte des notes obtenues aux épreuves du bac (spécialités), du parcours général de l'élève dans le milieu scolaire et extra scolaire, et de deux écrits : **un essai** sur un sujet au choix parmi 5 thèmes proposés et **un projet de formation motivé**.

Les admissibles sont alors convoqués pour une **épreuve orale en visio-conférence**.